

CERTIFICAT MÉDICAL DU GYNÉCOLOGUE POUR UN DOSSIER DE REMBOURSEMENT DE DON D'OVOCYTES

Le certificat de votre gynécologue doit être fait sans modèle préétabli (le CNSE y veille).

Néanmoins certains éléments doivent y figurer:

- Nom et Prénom du médecin
- N° d'identification du médecin
- Historique médical: traitements et cycles mis en oeuvre
- Raison médicale qui amène au don d'ovocytes.
- Indiquer le pays sélectionné (Pays de l'Union Européenne)
- Indiquer qu'il peut y avoir un transfert initial et un ou des transferts d'embryons congelés (TEC ou TEV).

Voici quelques tournures de phrases pour les médecins qui figuraient auparavant sur les modèles:

Ma patiente, Madame (prénom) (nom marital), née (nom de naissance) le (date), à (ville), demeurant (adresse postale), souffre d'infertilité due à une insuffisance ovarienne précoce (taux de FSH plasmatique = (...) UI/L et AMH < 0,25 microg/L).

Pour cette raison elle doit nécessairement bénéficier d'une FIV avec don d'ovocytes. En France cela lui est impossible compte tenu de la pénurie de don d'ovocytes et, sans donneuse lui permettant de remonter dans la liste d'attente, elle ne pourra pas bénéficier d'un don dans un délai raisonnable.

L'état de santé de ma patiente ne permet pas d'attendre de si longues années et ses soins sont nécessaires dans un laps de temps très court.

Elle a la possibilité de se rendre à l'étranger, dans un pays de l'Union Européenne, où elle pourra bénéficier d'un don anonyme et gratuit dans un délai de 2 à 5 mois. Sa demande me semblant rentrer dans les conditions fixées par le décret précité, je vous saurai donc gré de bien vouloir lui donner une suite favorable.